Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260904-2026_09_04_05-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 4 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN (à partir de 18 h 15), J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉES : E. BRUHAN par R. VIBERT, G. CONAN par G. LE BARS (jusqu'à 18 h 15), C. MENGUY par M. BERLIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : N. MARREC

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-09-04 - DOSSIER N° 5

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « INCENDIE/SECOURS » - Jean-Louis LE BIHAN, Conseiller Municipal délégué à la sécurité

Présentation : J.L. LE BIHAN

A la demande des Services de la Préfecture et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, il convient de désigner un référent élu chargé de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques liés en matière d'incendie et de secours sur la Commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune des ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Ce correspondant informera périodiquement le Conseil Municipal de ses actions.

M. le Maire prend note qu'aucun autre élu ne présente sa candidature et propose donc M. LE BIHAN Jean-Louis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE M. Jean-Louis LE BIHAN, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, référent « INCENDIE/SECOURS » pour le mandat 2026-2032.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC